

# Vous êtes propriétaire ? Vous souhaitez diviser votre bien immobilier ?

## le permis de diviser

La CALL renforce son dispositif de lutte contre le logement indigne et insalubre en mettant en place l'Autorisation Préalable à la Division (Permis de Diviser). Piloté par la Maison de l'Habitat Durable, le procédé permet d'accompagner les propriétaires dans la modification de leur bien, en plusieurs logements.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, tout propriétaire d'une maison ou d'un immeuble souhaitant diviser son bien situé sur les périmètres retenus devra disposer d'un Permis de Diviser, délivré par la CALL sous conditions.**



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

**Vous êtes propriétaire ?  
Vous souhaitez diviser  
votre bien immobilier ?**

## **Le permis de diviser**

### **LE PERMIS DE DIVISER : POUR QUI ?**

Tout propriétaire qui souhaite diviser son bien pour créer plusieurs logements, même lorsqu'une autorisation d'urbanisme n'est pas nécessaire, devra soumettre une demande de Permis de Diviser auprès de sa commune.



*18 communes sont concernées par ce dispositif au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :*

**Annay-sous-Lens / Avion / Billy-Montigny / Bully-les-Mines  
Eleu-dit-Leauwette (au 1<sup>er</sup> juillet) / Estevelles / Harnes (au 1<sup>er</sup> avril)  
Lens / Liévin (au 1<sup>er</sup> avril) / Loison-sous-Lens / Loos-en-Gohelle  
Mazingarbe / Méricourt / Noyelles-sous-Lens Pont-à-Vendin  
Sains-en-Gohelle / Sallaumines / Vendin-le-Vieil**

### **LE PERMIS DE DIVISER : POURQUOI ?**

- Stopper l'hyper densification
- Assurer un logement de qualité aux locataires
- Lutter contre les marchands de sommeil
- Améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire
- Accompagner les propriétaires bailleurs dans leurs travaux

**Vérifiez si votre propriété est concernée sur**



[permisdelouer.agglo-lenslievin.fr](http://permisdelouer.agglo-lenslievin.fr)